



CAP Boulanger 2 ans

64,3% de réussite en 2022

Description

- **Durée** : 2 ans, 840 heures
- **Type de diplôme** : Diplôme de niveau III délivré par le ministère de l'Education nationale
- **Rythme d'alternance** : Une semaine à l'école, deux semaines en entreprise
- **Statut** : Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation uniquement à partir de 30 ans
- **Frais de scolarité** : Formation non-payante et rémunérée dans le cadre du contrat d'alternance
- **Frais annexes** : Tenues et matériels professionnels. Une prime d'équipement d'un montant maximal de 500 euros TTC peut être allouée par les OPCO aux apprentis débutant le CAP en fonction de leur éligibilité au dispositif.
- **Modalité pédagogique** : 100 % présentiel

Admission

Modalités d'admission

- Entre 16 et 29 ans révolus pour les candidats sous contrat d'apprentissage et à partir de 30 ans pour ceux sous contrat de professionnalisation
- Les candidats de moins de 16 ans peuvent débiter la formation s'ils justifient avoir terminé le premier cycle d'enseignement secondaire. Pas de limite d'âge pour les apprentis reconnus « travailleur handicapé » ou créateurs/repreneurs d'entreprise.
- Examen du dossier, entretien de positionnement, si nécessaire, donnant lieu à un parcours personnalisé

Programme

- **Enseignement général** : Français, Histoire-Géographie et EMC, Mathématiques/Sciences, Anglais, Prévention Santé Environnement (PSE), EPS
- **Enseignement professionnel** : Technologie professionnelle et Pratique de la boulangerie en laboratoire, Connaissance de l'Entreprise (CE), Sciences Appliquées (SA), Chef d'œuvre
- **Objectif de la formation** : Apprendre et maîtriser les techniques de fabrication (pétrissage, façonnage, cuisson...) des pains de tradition française, courants, spéciaux et viennoiserie, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- **Modalités d'accompagnement** : Suivi de la formation en centre et suivi de l'alternance en entreprise effectué tout au long du cursus par le formateur référent dans le cadre du dispositif pédagogique de l'école.
-Aide à la recherche d'entreprise.
- **Modalités d'évaluation** : Bilans semestriels et certification par épreuve ponctuelle terminale
- **Validation de l'examen** : Elle peut se faire pour tout ou partie des blocs de compétences. Il est possible de garder le bénéfice des blocs validés pendant 5 ans. Celui-ci est sans limite de durée pour les personnes en situation de handicap

Perspectives

- **Poursuite d'études** : CAP 1 an en pâtisserie ou dans une autre filière de l'alimentation du CEPROC, Baccalauréat professionnel Boulanger Pâtissier (non dispensé au CEPROC), BP Boulanger (non dispensé au CEPROC)
- **Débouchés professionnels** : Commis, ouvrier, responsable de fournil, tourier, chef dans une boulangerie du secteur artisanal ou de la moyenne et grande distribution. Possibilité, à terme, de création ou reprise d'entreprise.

CEPROC – Centre d'excellence des professions culinaires
19 rue Goubet – 75019 PARIS - Tél : 01 42 39 19 64

Fiche mise à jour le 10 janvier 2023

Inscrivez-vous

